RAPPORT ANNUEL
2012/2013

RECYC-QUÉBEC
Québec

MISSION

Au cœur de l'action pour une gestion responsable des matières résiduelles.

VISION

Mobiliser le Québec autour d'une gestion novatrice et durable des matières résiduelles.

MANDAT

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

3 FAITS SAILLANTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC
4 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
5 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
6 REVUE DES ACTIVITÉS
6 NOS SIX GRANDS CHANTIERS
10 NOS SIX LIGNES D'AFFAIRES
22 NOTRE GOUVERNANCE
28 LES ÉTATS FINANCIERS
57 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOS TROIS ENJEUX

1

Mobiliser et responsabiliser les acteurs

2

Mettre en place des solutions dans l'ensemble de la chaine de valeurs des matières résiduelles

3

Se doter d'un nouveau modèle d'affaires permettant de poursuivre nos investissements d'avenir en gestion des matières résiduelles

FAITS SAILLANTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC réalise tous les deux ans le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec dans l'objectif de suivre l'évolution des quantités de matières résiduelles générées, éliminées, récupérées et mises en valeur. Les données sont celles de 2010 pour la récupération et de 2011 pour l'élimination.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

- En 2010, 1 041 000 tonnes de matières résiduelles ont été récupérées par les différents centres de tri
- Les quantités de matières résiduelles récupérées par les centres de tri ont augmenté de 13 % en deux ans
- En 2010, 930 000 tonnes de matières résiduelles ont été expédiées par les centres de tri aux fins de mise en valeur, dont 656 000 tonnes provenant de collectes municipales
- Les matières expédiées aux fins de mise en valeur provenant de collectes municipales ont augmenté de 8 % en deux ans
- Le taux de mise en valeur des matières provenant des résidences et récupérées par la collecte sélective est de 59 %

LES MATIÈRES ORGANIQUES

- Le gisement global de matières organiques, boues comprises, est de plus de 4,4 millions de tonnes en 2010
- Près de 900 000 tonnes de matières organiques ont été recyclées, pour un taux de recyclage global supérieur à 20 %
- 18 % des matières organiques de provenance municipale (boues comprises) sont recyclées. Le taux de recyclage est de 12 % si on exclut les boues
- Plus de 516 000 tonnes de matières organiques provenant des industries, commerces et institutions (ICI) ont été recyclées, ce qui représente un taux de recyclage supérieur à 21 %

Des efforts restent encore à faire pour améliorer les habitudes de récupération. La poursuite de la campagne *Récupérer c'est recréer*, réalisée de concert avec Éco Entreprises Québec, a continué d'informer les citoyens sur la facilité du geste de récupérer et ses transformations. La campagne a contribué à la notoriété et la crédibilité de la collecte sélective, remportant de hauts taux d'appréciation de la part de la population.

L'ÉLIMINATION

- En 2011, 5 897 000 tonnes de matières résiduelles, boues comprises, ont été éliminées au Québec. Une baisse de près de 13 % depuis 2008 et la plus importante en 20 ans
- Le nombre de lieux d'élimination en activité au Québec a diminué de 75 % depuis 2008
- La quantité de matières résiduelles éliminées par habitant en 2011 est de 746 kg
- Depuis 2008, 4,6 millions de tonnes de matériaux de recouvrement ont été utilisées par les lieux d'enfouissement au Québec

LA COMPOSITION DES MATIÈRES ÉLIMINÉES

- Excluant les boues, 2 248 000 tonnes de matières organiques ont été éliminées au Québec en 2011
- 542 000 tonnes de papier et de carton ont été éliminées au Québec en 2011
- 415 000 tonnes de bois ont été éliminées au Québec en 2011

C'est avec fierté que je vous présente le rapport de l'exercice 2012-2013. À sa lecture, vous serez à même de constater l'envergure du virage entrepris par la Société. Un virage audacieux, que traduit avec justesse le thème du rapport; RECYC-QUÉBEC évolue désormais au cœur de ses propres 3RV : redéfinie, réinventée et recentrée sur vous.

Redéfinie par ses compétences différenciatrices qui distinguent bien son rôle, constituent sa valeur ajoutée et confirment sa raison d'être.

Réinventée par son approche qui permet de mieux maîtriser la complexité de ses activités et d'instaurer les meilleures pratiques dans ses façons de faire.

Recentrée sur Vous, partenaires et citoyens, en apportant des solutions créatives aux enjeux et en répondant avec plus d'efficience aux besoins de ses clients.

L'année qui vient de s'écouler a donc été synonyme de transformation mais également de réflexion avec la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2017. La réalisation de ce plan positionnera l'organisation comme la référence tout en permettant au Québec de s'attaquer aux enjeux de la GMR du 21e siècle dans une perspective de durabilité. Autant de défis que d'occasions de démontrer la passion, l'agilité et le sens de l'innovation qui animent RECYC-QUÉBEC.

L'exercice 2012-2013 marque aussi la fin du mandat de madame Ginette Bureau. Une présidence sous le signe de l'engagement, de l'innovation et de la mobilisation, suscitant ma plus grande considération.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau PDG de RECYC-QUÉBEC, monsieur Benoît de Villiers. Enfin, je remercie tous les membres du conseil d'administration, ceux qui nous quittent comme ceux qui se joignent à nous pour cette nouvelle étape. Je tiens aussi à saluer l'ensemble des employés et de la direction de RECYC-QUÉBEC. Ce virage n'aurait pu être réalisé sans l'ouverture d'esprit et la collaboration enthousiaste de chacun.

Johanne Gélinas

Johanne Gélinas
Présidente du conseil d'administration

L'exercice 2012-2013 s'inscrira certainement dans les annales de RECYC-QUÉBEC comme l'un des plus novateurs. Forte de la redéfinition de son mandat, la société d'État a en effet totalement revu son modèle d'affaires et, du même coup, son fonctionnement.

Cet énorme chantier, dont la mise en œuvre se poursuivra lors du prochain exercice, a été réalisé dans un esprit visionnaire et rigoureux. Il est fondé sur la volonté de donner une nouvelle envergure à RECYC-QUÉBEC par des solutions plus créatives et mieux intégrées, résultat d'une façon innovatrice de gérer nos interventions par ligne d'affaires. Ce type de gestion, qui mise sur l'expertise pluridisciplinaire de tous les porteurs d'informations et de connaissances sur les différentes problématiques, s'appuie également sur la collaboration de tous les intervenants des divers niveaux de la chaîne de valeurs de la gestion des matières résiduelles.

Outre ce chantier et celui du plan stratégique, RECYC-QUÉBEC a mené ses activités régulières avec l'habituelle détermination qui lui a valu deux prix importants : le prix Phares pour l'excellence dans la gouvernance du conseil d'administration attribué par Korn/Ferry – *Les Affaires* et le Prix PDG Vert décerné par *Les Affaires* – Trebora Conseils pour la contribution personnelle d'un dirigeant en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Je signe donc le rapport annuel 2012-2013 avec une grande satisfaction.

Je remercie chaleureusement tout le personnel qui, plus que jamais, a démontré son ouverture, sa créativité et sa motivation à relever les défis de notre transformation.

Au terme d'un stimulant mandat de cinq ans, je tiens à manifester ma reconnaissance à tous les partenaires de RECYC-QUÉBEC. Je veux également souligner l'appui indéfectible des membres du conseil d'administration, et de sa présidente, madame Johanne Gélinas, qui m'a été très précieux tout au long de ces belles années.

Ginette Bureau
Présidente-directrice générale

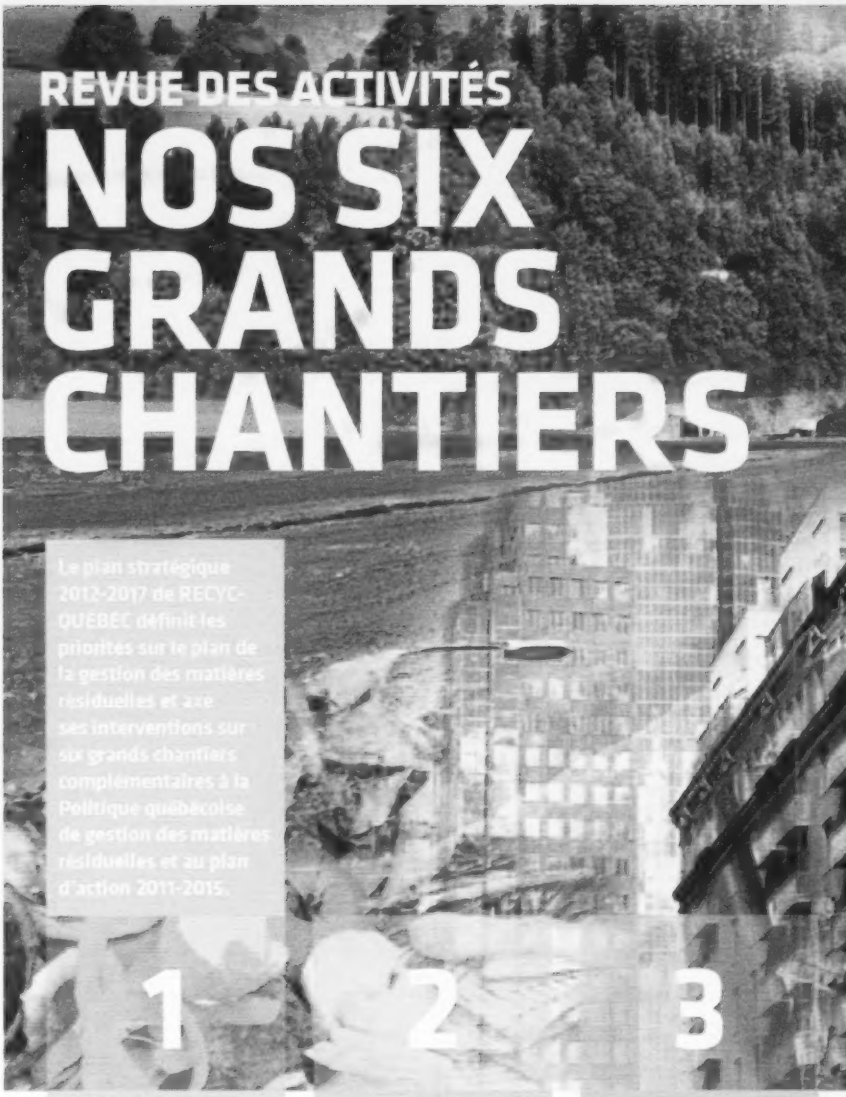

REVUE DES ACTIVITÉS

NOS SIX GRANDS CHANTIERS

Le plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC définit les priorités sur le plan de la gestion des matières résiduelles et axe ses interventions sur six grands chantiers complémentaires à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et au plan d'action 2011-2015.

1 MATIÈRES ORGANIQUES

2 RÉDUCTION À LA SOURCE

3 PRODUITS DE COURTE VIE

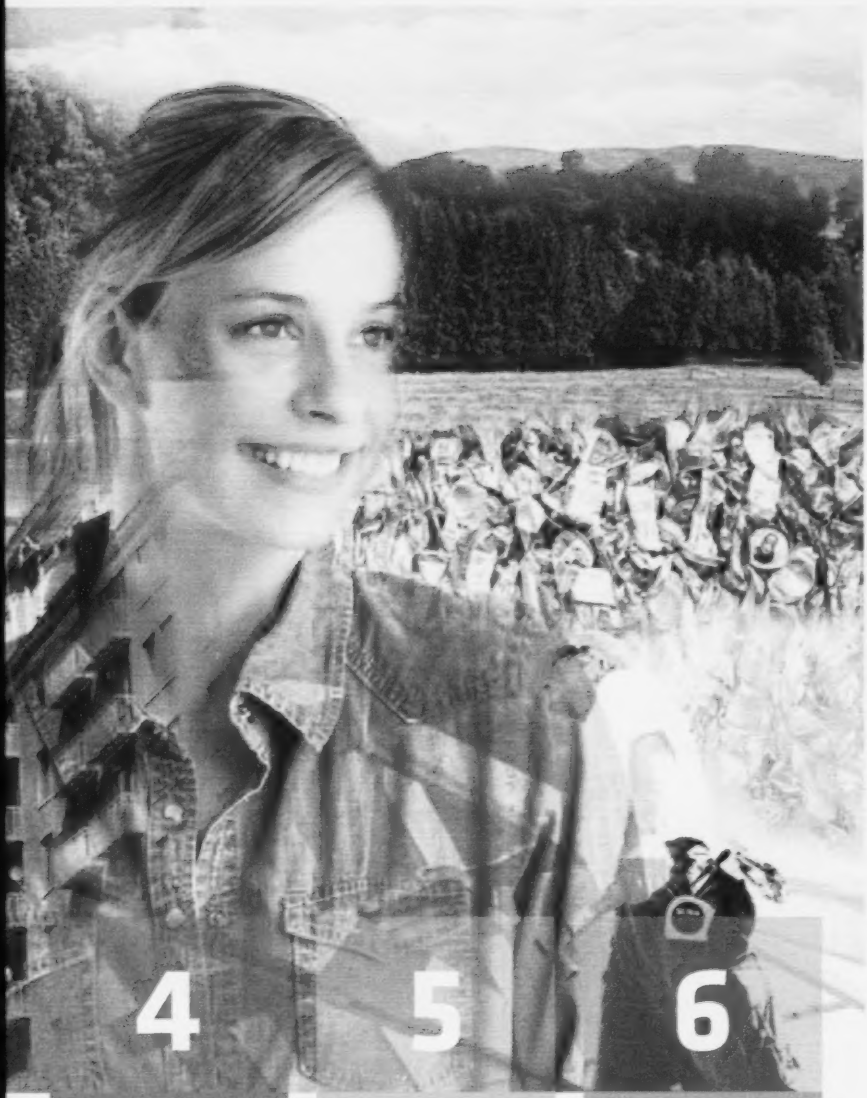

4

SECTEURS ICI ET CRD

5

RECYC ECO

6

CONSIGNE

CHANTIERS	DÉFIS
1 MATIÈRES ORGANIQUES	• Développer des marchés • Contribuer à l'acceptabilité sociale et à la participation citoyenne • Développer des systèmes de collecte et de traitement performants
2 RÉDUCTION À LA SOURCE	• Mobiliser les acteurs de la gestion des matières résiduelles (GMR) dans la concertation et la réalisation d'actions • Cibler les interventions requises en fonction des résultats attendus
3 PRODUITS DE COURTE VIE	• Élaborer des mesures afin d'imputer les coûts sociaux et environnementaux sur les produits de courte vie • Encourager l'utilisation des produits durables
4 SECTEURS ICI ET CRD	• Améliorer la performance dans les édifices des ministères et organismes gouvernementaux • Développer des systèmes de récupération collectifs pour les parcs industriels et les concentrations commerciales • Accompagner les ICI quant à l'interdiction d'élimination du papier et du carton en 2013 et du bois en 2015 • Appuyer l'industrie dans le développement des marchés
5 RECYC ECO	• Promouvoir la marque de certification RECYC ECO auprès des fabricants • Inciter les organismes et les donneurs d'ordre à modifier leur politique d'achat pour intégrer des produits à contenu recyclé
6 CONSIGNE	• Améliorer la gestion opérationnelle du système de consignation

RÉALISATIONS (Pour l'exercice 2012-2013)	ACTIONS EN COURS
• Création de la table de concertation sur les matières organiques • 14 réunions en comité de travail de la Table réunissant 29 organisations, afin d'élaborer un plan d'action	• Élaboration du plan d'action final pour atteindre l'objectif du recyclage de 60 % des matières organiques d'ici 2015 et du bannissement de l'élimination en 2020
• Partenariats et soutien à des projets pour contrer le gaspillage alimentaire et promouvoir l'écoconception	• Définition d'une stratégie d'opérationnalisation du chantier de la réduction à la source dont les premiers volets sont la documentation, l'analyse des enjeux, le recensement des actions de réduction réalisées ou en cours ainsi que l'établissement des priorités et d'une structure de financement
• Structuration du chantier	• Choix des études d'analyse de cycle de vie avec le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) sur certains produits jetables afin de déterminer les dossiers prioritaires
• Participation aux actions visant le bannissement du papier-carton et du bois avec le Ministère et les principaux intervenants de l'industrie	• Bonification du programme Performance des ICI en GMR; augmentation de 200 000 $ de la limite d'aide par bannière pour des équipements de traitement de la matière organique • Analyse du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! et identification des meilleurs outils et moyens de diffusion pour rejoindre les dirigeants d'entreprise • Évaluation du soutien donné au secteur agricole pour la récupération des contenants et emballages
• Finalisation de l'entente avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et disponibilité des normes de marquage de RECYC ECO – Contenu recyclé aux certifiés	• Plan de commercialisation pour la marque
• Structuration de l'étude	• Étude sur la consigne et la collecte sélective pour analyser les systèmes de récupération. Cette étude traitera des différents impacts économiques, sociaux et environnementaux en plus du volet relatif aux quantités de contenants récupérés et aux taux de récupération

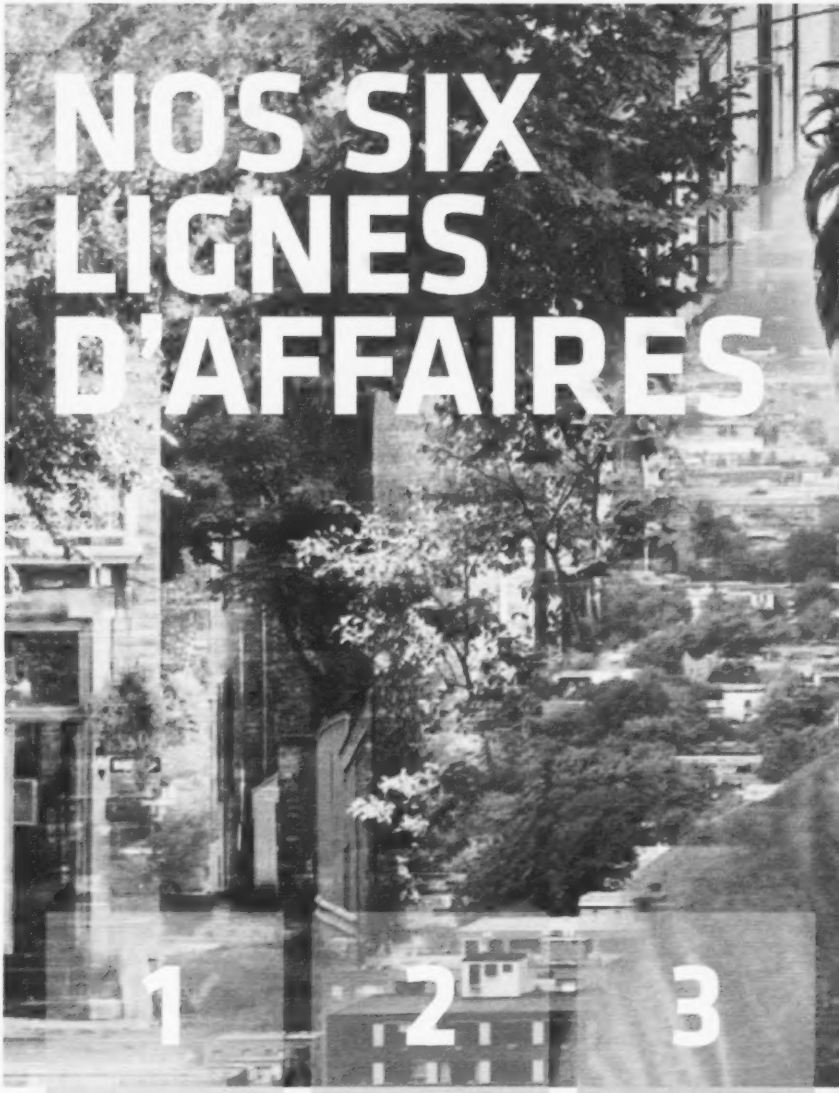

NOS SIX LIGNES D'AFFAIRES

1

OFFRIR DU FINANCEMENT ET DE L'EXPERTISE PERMETTANT LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS

2

ASSURER LA GESTION ET LA CONFORMITÉ DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

3

GOUVERNANCE DES ENTENTES RÉGISSANT LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

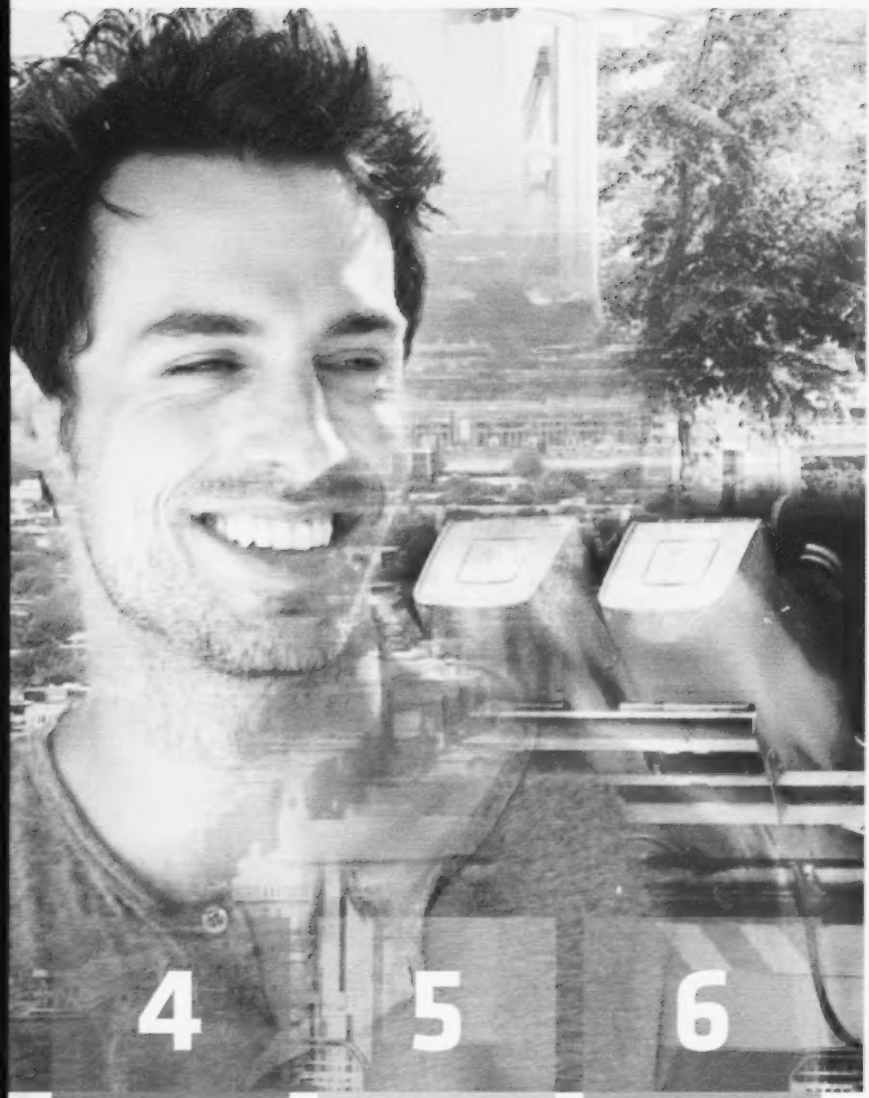

4

ASSURER LA GESTION DES PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX

5

ENCOURAGER L'ÉDUCATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6

MOBILISER ET CONCERTER LES INTERVENANTS DE NOTRE CHAÎNE DE VALEURS AFIN DE NEUTRALISER LES OBSTACLES SYSTÉMIQUES

LIGNE D'AFFAIRES

1

OFFRIR DU FINANCEMENT ET DE L'EXPERTISE PERMETTANT LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS

NOTRE RÔLE

- Effectuer la gestion opérationnelle des différents programmes d'aide financière offerts par RECYC-QUÉBEC
- Supporter les initiatives et projets de l'industrie du recyclage
- Analyser l'ensemble des demandes d'aide financière faites à l'intérieur de programmes normés

NOS PROGRAMMES	NOS RÉSULTATS
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	51 projets 5 103 000 $ accordés
Économie sociale et mobilisation des collectivités	33 projets 1 354 000 $ accordés
Amélioration de la Performance des ICI en GMR	298 projets 3 020 000 $ accordés
Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective	8 projets 1 614 000 $ accordés
Centres de traitement de pneus hors d'usage	5 projets 743 500 $ accordés
Bourses d'études supérieures	3 bourses (maîtrise) 9 000 $ accordés

LIGNE D'AFFAIRES

2

NOTRE RÔLE

- Assurer la gestion et la conformité des programmes opérationnels
- Contribuer à la révision des projets de loi et des règlements
- Négocier les ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses

ASSURER LA GESTION ET LA CONFORMITÉ DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

NOS PROGRAMMES	NOS RÉSULTATS
Consigne	**Taux de récupération en 2012** (taux combiné – toutes matières, bière et boissons gazeuses) 98 % pour les contenants à remplissage multiple (CRM) 69 % pour les contenants à remplissage unique (CRU)

Consigno-Québec, l'association regroupant les membres de l'industrie brassicole du Québec, et Consigno-Action, celle des membres de l'industrie des boissons gazeuses, ont pour mandat de coordonner l'information, l'éducation et la sensibilisation des consommateurs afin d'améliorer les résultats de la récupération.

En 2012-2013, les campagnes de sensibilisation de Consigno-Québec et de Consigno-Action visent à promouvoir le maintien de la consigne acquis. Celle de Consigno-Québec faisait toujours la valeur économique de la consigne de la bière en cassette et en bouteille brune, à une campagne humoristique sur Facebook. Pour sa part, celle de Consigno-Action s'est poursuivie avec des annonces axées sur la valeur écologique de la récupération des contenants à remplissage unique (CRU).

Pneus	+ de 8 millions de pneus (EPA) transportés cette année et plus de 200 000 pneus (EPA) pour le vidage des sites 117,2 millions de pneus (EPA) transportés depuis les débuts du programme en 1991 (programme intérimaire en place en 1990). Avec le vidage du site de Lachenaie en 2012, le dernier des quelque 45,5 millions de pneus hors d'usage entreposés au Québec a été acheminé vers le recyclage ou la valorisation.
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	**2012** 114,9 M$ remis à 557 organismes municipaux[1]

1 Les sommes versées aux organismes municipaux dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables proviennent de Éco Entreprises Québec (ÉEQ), l'organisme agréé par RECYC-QUÉBEC, représentant les entreprises pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés ».

LIGNE D'AFFAIRES

3

NOTRE RÔLE

- Reconnaître les organismes responsables des programmes de récupération et de valorisation des produits visés par la réglementation et assurer un suivi de leurs obligations et de leurs activités
- Supporter les organismes de gestion reconnue (OGR) dans le changement des rôles et des responsabilités quant à la collecte des produits visés par la REP et les enjeux qui en découlent

GOUVERNANCE DES ENTENTES RÉGISSANT LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

NOS FILIÈRES

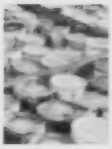

Peintures

Peintures, teintures, vernis, apprêts, laques et enduits protecteurs au latex et à l'alkyde ou à l'émail et leurs contenants, incluant les aérosols

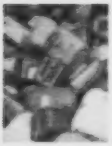

Huiles, liquides de refroidissement et antigels

Huiles, leurs contenants et filtres, liquides de refroidissement, antigels et leurs contenants et contenants aérosols pour nettoyeur à freins

Lampes au mercure

Tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à décharge haute intensité et tout autre type de lampes contenant du mercure

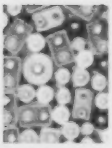

Piles

Piles rechargeables ou non

Appareils électroniques

Ordinateurs, périphériques, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, téléviseurs, téléphones, téléphones cellulaires, répondeurs et lecteurs de livres électroniques

NOS RÉSULTATS

Prise en charge responsable de la matière visée par cinq programmes mis en place par les OGR

+ de 12 000

points de collecte de récupération gratuite pour les citoyens et les entreprises au Québec

LIGNE D'AFFAIRES

4

NOTRE RÔLE

- Accompagner la clientèle dans le but d'atteindre un haut niveau de performance en adoptant de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles
- Mettre en œuvre des programmes comportementaux
- Développer des outils d'accompagnement
- Analyser la performance des programmes

ASSURER LA GESTION DES PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX

NOS PROGRAMMES	NOS RÉSULTATS
VISEZ juste !	**Dessert à ce jour** 171 édifices de Montréal et de Québec

Programme conçu spécifiquement pour les ministères et les organismes gouvernementaux afin d'accélérer la mise en œuvre de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (3RV).

ICI ON RECYCLE !	150 organisations attestées au niveau 3 – Performance en 2012

Programme visant à reconnaître les efforts des ICI ayant intégré une saine gestion des matières résiduelles dans leurs opérations.

La tournée d'information ICI ON RECYCLE ! contribue sans aucun doute à mobiliser les ICI du Québec afin de faire face aux grands enjeux et défis des prochaines années. L'édition 2012 a connu un vif succès. RECYC-QUÉBEC a rencontré plus de 900 gestionnaires et chefs d'entreprises dans 15 régions du Québec. Gratuites, ces sessions d'information ont fourni aux ICI de précieux renseignements sur les outils d'accompagnement, les programmes d'aide financière et le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE ! Chaque session était suivie de la remise des attestations de niveau 3 – Performance aux entreprises de la région visitée.

Certification RECYC ECO	Élaboration d'une stratégie de marquage

RECYC ECO est la certification des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés. C'est la référence des fabricants innovants et responsables.

PGMR et Performance territoriale	Développement d'un outil permettant aux organismes municipaux de réaliser un inventaire de leurs matières résiduelles

Plan de gestion des matières résiduelles produit par les municipalités régionales qui détermine les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre une meilleure performance territoriale.

LIGNE D'AFFAIRES

5

ENCOURAGER L'ÉDUCATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

NOTRE RÔLE

- Éduquer les publics cibles afin de provoquer un changement volontaire du comportement en s'attardant aux raisons qui favoriseraient le comportement visé, aux freins et aux dynamiques d'influence comportementales

Cette ligne d'affaires est en démarrage

REVUE DES ACTIVITÉS

LIGNE D'AFFAIRES

6

MOBILISER ET CONCERTER LES INTERVENANTS DE NOTRE CHAÎNE DE VALEURS AFIN DE NEUTRALISER LES OBSTACLES SYSTÉMIQUES

NOTRE RÔLE

- Concerter et mobiliser les intervenants de la chaîne de valeurs en vue de prévenir ou gérer des obstacles systémiques, réels ou potentiels, susceptibles d'être rencontrés
- Travailler avec les intervenants du milieu pour développer et mettre en application des solutions afin d'accroître l'efficacité et la performance de la filière des matières recyclables issues de la collecte sélective ainsi que celle des matières organiques putrescibles
- Avoir une position concertée des parties prenantes afin d'accélérer les résultats concrets en ce qui concerne la diminution des matières éliminées

NOS RÉSULTATS

MATIÈRES RECYCLABLES
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Adoption et mise en œuvre du plan d'action 2012-2015

du Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective qui présente dix objectifs selon cinq axes : communication, écoconception, collecte, tri, conditionnement et recyclage, recherches et analyses

MATIÈRES ORGANIQUES

Création d'une Table de concertation sur le recyclage des matières organiques et élaboration d'un plan d'action 2013-2015

NOTRE GOUVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a la responsabilité d'établir les orientations stratégiques de RECYC-QUÉBEC, de s'assurer de leur mise en application et de s'enquérir de toute question qu'il juge importante sur la gestion et les affaires de la Société. Le Conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernances efficaces, efficientes et transparentes. Afin de réaliser son mandat, il exerce une série de responsabilités. Certaines d'entre elles sont d'abord examinées par ses comités statutaires; et leurs recommandations sont ensuite soumises au Conseil pour approbation.

Cette année, le Conseil a porté une attention toute particulière aux travaux débutés lors du précédent exercice sur l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Société, de son plan d'affaires et de son modèle d'affaires. Ces travaux ont résulté en l'adoption du plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC en juin 2012. Le Conseil en a suivi la mise en œuvre avec assiduité, dont notamment celle du nouveau modèle d'affaires.

De façon générale, le Conseil s'assure de la conformité de la Société aux différentes législations, réglementations et décrets auxquels elle est assujettie, dont sa loi constitutive, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, son règlement de gouvernance et de régie interne ainsi qu'à toute autre législation applicable. Il veille au respect des codes d'éthique relatifs à ses membres, aux dirigeants et aux employés.

Le Conseil répond de la mise en place, de l'adoption et du respect de politiques. Il adopte les décisions requérant son approbation telles celles concernant les ententes et contrats. Chaque année, il approuve les états financiers, le rapport d'activités et le budget d'exploitation, et révise le plan de vérification interne. Il s'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.

En outre, le conseil d'administration adopte les critères d'évaluation de son fonctionnement global, ceux de chacun de ses membres ainsi que ceux applicables à la présidente-directrice générale. Il voit à la mise en œuvre du programme d'accueil des nouveaux membres et à la formation continue de l'ensemble des membres. Au besoin, le Conseil approuve la nomination des principaux dirigeants de la Société.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de RECYC-QUÉBEC est composé de onze membres dont la présidente et la présidente-directrice générale. Selon l'avis du gouvernement, huit d'entre eux se qualifient comme administrateurs indépendants. Le mandat de certains membres a expiré au cours de l'année; ils restent cependant en poste jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau conformément à la loi constituante de la Société.

Les profils requis pour la nomination des membres doivent correspondre aux besoins du Conseil pour le sain fonctionnement optimal. C'est ainsi que les membres réunissent des compétences et des expériences en environnement, gestion, comptabilité et vérification, économie, communication, optimisation des ressources, développement des affaires, planification stratégique, affaires gouvernementales, juridiques et municipales, marketing et ressources humaines.

D'autre part, à l'exception de la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les membres siègent au Conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Au cours de l'année 2012-2013, le Conseil a siégé à dix reprises, dont trois séances spéciales. Pour s'acquitter de son mandat conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, il est assisté de trois comités statutaires, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Ces comités ont tenu onze réunions, auxquelles la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil ont assisté, distinctes de celles du conseil d'administration. Après chaque réunion, ils ont fait rapport de leurs activités au conseil d'administration. Le taux de présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est de 91 %.

PRÉSENCES DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Nom des membres	Conseil d'administration (10 réunions dont 3 séances spéciales)	Comité de gouvernance et d'éthique (2 réunions)	Comité de ressources humaines (5 réunions)	Comité de vérification (4 réunions)
Cynthia Biasolo[1]	10		5	3
Ginette Bureau	10			
Johanne Gélinas[1]	10			
Claudia Goulet[1]	10			4
François Goyette[1,2]	2/6	1/1		
Monique Laberge[1]	10	2	5	
Gaëtan Laflamme[1]	5			4
Richard Legendre[1]	9	1		
Ginette Pellerin	10			
Isabelle Perras[1]	7		5	
Brigitte Portelance	8			

1 Membres indépendants par décret gouvernemental

2 Monsieur Goyette a occupé les fonctions de membre du Conseil jusqu'au 1er novembre 2012.

À moins de circonstances indépendantes de leur volonté, les administrateurs ont fait preuve d'assiduité en participant aux diverses réunions de travail du Conseil et des comités.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS POUR L'EXERCICE 2012-2013

Nom	Titre	Salaire de base	Programme de rémunération variable	Autres avantages
Ginette Bureau	Présidente-directrice générale	150 140 $	- $	2 457 $
Jeannot Richard	Vice-président - Innovation	122 769 $	- $	1 137 $
Line Bérubé	Vice-présidente - Service à la clientèle	122 768 $	- $	2 612 $
Marie Cloutier	Vice-présidente - Mise en marché et Performance des lignes d'affaires	113 404 $	- $	3 237 $
Guy Tremblay	Directeur - Développement	97 774 $	- $	563 $

1 Inclut versement d'augmentation de salaire rétroactive

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Président	Richard Legendre (membre puis président à compter de janvier 2013)
Président sortant	François Goyette (jusqu'en novembre 2012)
Membres	Claudia Goulet (membre depuis janvier 2012) Monique Laberge Isabelle Perras (membre jusqu'au 26 janvier 2012)

Le mandat de ce comité, qui s'est rencontré deux fois au cours du dernier exercice, est de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Le comité a suivi la mise en application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et du *Règlement de gouvernance et de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage*. Après avoir révisé le Règlement de gouvernance, il a soumis des modifications au conseil relativement à l'approbation et la délégation de signature afin qu'elles reflètent et s'harmonisent avec les changements apportés au nouveau modèle d'affaires de la Société.

D'autre part, le comité s'est assuré que le code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société était appliqué. Il a approuvé les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et a procédé à l'évaluation de son fonctionnement. Le Conseil a invité le comité à se pencher sur le volet de la gestion des risques, sous l'aspect autre que financier.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président	Gaëtan Laflamme
Membres	Cynthia Biasolo Claudia Goulet

Dans le cadre de son mandat, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a analysé et recommandé l'adoption du budget de l'exercice, révisé les états financiers internes trimestriels ainsi que les états financiers annuels avec le vérificateur général et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Le comité a révisé le rapport du vérificateur général et veillé au suivi de ses recommandations. Afin de satisfaire aux impératifs reliés à la mise en place du nouveau modèle d'affaires, il a approuvé la migration de l'architecture comptable, incluant la mise en place d'une comptabilité de coût par activité.

Le comité s'est assuré du respect des obligations de la Société à l'égard de la politique visant la réduction et le contrôle des dépenses. Il a évalué les impacts de la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles. Le comité a effectué le suivi du plan de vérification interne et a approuvé le plan de vérification de l'année financière à venir. En outre, le comité a suivi la progression du dossier de la gestion du risque d'entreprise et s'est assuré que la direction maintienne en place des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Présidente	Cynthia Biasolo
Membres	Monique Laberge Isabelle Perras

Considérant les impacts que pouvait avoir le nouveau modèle d'affaires sur les ressources humaines, le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière. Il a suivi de près l'évolution de sa mise en place, notamment en termes de suivis judicieux dans le cadre de la gestion du changement. En relation avec les transformations apportées, il a recommandé au conseil d'administration la révision du plan d'effectif, des rôles et responsabilités de postes. Il s'est assuré que les cadres reçoivent le support nécessaire et a recommandé l'adoption ou la modification de politiques concernant les ressources humaines.

Le comité a participé à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération et autres conditions d'emplois des dirigeants et des employés de la Société, notamment ceux relatifs au renouvellement de la convention collective des employés. Il a contribué à la sélection de cadres et en a recommandé l'embauche au Conseil. Il a révisé le profil de compétence et d'expérience de même que les critères d'évaluation du poste de président-directeur général et a formulé les objectifs opérationnels appropriés. Enfin, le comité a procédé à l'évaluation du rendement de la présidente-directrice générale.

AUDIT EXTERNE

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JOHANNE GÉLINAS

Présidente du conseil d'administration

Nomination au conseil d'administration : 4 juillet 2011

Fin de mandat : 3 juillet 2016

Madame Johanne Gélinas est associée au sein du groupe-conseil Stratégie et performance et responsable de la pratique Développement durable et gestion des gaz à effet de serre chez Raymond Chabot Grant Thornton. Elle a occupé la fonction de commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable de 2000 à 2007 et, auparavant, celle de commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. Elle a aussi été membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Madame Gélinas est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'environnement.

CYNTHIA BIASOLO, MBA, ASC

Vice-présidente du conseil d'administration

Nomination au conseil d'administration : 16 janvier 2007

Renouvellement : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Présidente du comité des ressources humaines

Membre du comité de vérification

Madame Cynthia Biasolo est directrice générale pour le groupe GVM. Auparavant, elle a démarré le cabinet conseils CiBiA inc. et occupé les fonctions suivantes : directrice du développement stratégique au sein de CEDROM-SNI, directrice des Communications corporatives et affaires publiques chez EnGlobe Corporation (EG), directrice adjointe au marketing pour le cabinet d'avocats Fasken Martineau S.E.N.C.R.L. et gestionnaire des marchés et de la compétition chez Bombardier Transport en Autriche.

GINETTE BUREAU, ASC

Présidente-directrice générale

Présidente-directrice générale par intérim du 5 novembre 2007 au 16 avril 2008

Nomination au conseil d'administration : 5 novembre 2007

Fin de mandat : 15 avril 2013

Me Ginette Bureau est membre du Barreau du Québec et diplômée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle a œuvré dans les domaines du droit public, municipal et environnemental. Elle s'est jointe à RECYC-QUÉBEC en 1992 où elle a assumé plusieurs postes clés avant d'être nommée présidente-directrice générale en 2008, fonction qu'elle assumait par intérim depuis l'automne précédent. Présidente du conseil de formation de la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est membre du conseil d'administration du Fonds d'action québécois pour le développement durable et présidente du conseil d'administration de DesÉquilibres.

CLAUDIA GOULET, CPA, CMA, LL. M. Fisc

Nomination au conseil d'administration : 30 novembre 2011

Fin de mandat : 29 novembre 2015

Membre du comité de vérification

Membre du comité de gouvernance et d'éthique depuis janvier 2013

Madame Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec depuis 1995 et a terminé une maîtrise en fiscalité à l'École des hautes études commerciales de Montréal avec travail dirigé sur les fiducies. Elle a œuvré durant quinze ans en entreprise et six ans en cabinet de comptables. Elle a assuré la direction de l'entreprise familiale pendant deux ans et assume présentement la vice-présidence des finances et de la performance chez Egzakt inc. Elle est présidente du conseil d'administration du Centre d'aide aux entreprises LaPrade.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FRANÇOIS GOYETTE, MBA

Nomination au conseil d'administration : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Président du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'en novembre 2012

Monsieur François Goyette participe, à titre de stratège, au développement de plusieurs entreprises de prestige. Il possède une vaste expertise dans les domaines de l'environnement, de l'aviation corporative et de l'imprimerie. Il a été membre du conseil d'administration de l'Avenue Hébergement communautaire (2004-2009), du Club St-James de Montréal (2008-2009), de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine (2000 à 2009) et de Bélanger Rhéault (2001 à 2003). Monsieur Goyette est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres en exercice de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM). À titre de chargé de cours, il enseigne à cette même École et à l'Université du Québec en Outaouais.

MONIQUE LABERGE

Nomination au conseil d'administration : 16 janvier 2007

Renouvellement : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Membre du comité des ressources humaines

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement de la Commission scolaire de Jonquière. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De la Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, de l'Appui Saguenay-Lac-St-Jean, du Regroupement des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement et du Comité de Bassin du lac Kénogami.

GAËTAN LAFLAMME, CPA, CA

Nomination au conseil d'administration : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Président du comité de vérification

Monsieur Gaëtan Laflamme est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1972. Il a occupé le poste d'associé chez KPMG (1973-1989) puis chez Deloitte Touche (1990-1999). Il est depuis 1999 comptable agréé associé chez Petrie Raymond. Il est également membre du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

RICHARD LEGENDRE, T. Sc. A., ASC

Nomination au conseil d'administration : 16 janvier 2007

Renouvellement : 17 janvier 2010

Fin de mandat : 16 janvier 2013

Président du comité de gouvernance et d'éthique depuis décembre 2012

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Richard Legendre exerce en pratique privée comme consultant en veille technologique et concurrentielle au sein du Service d'information industrielle du Québec qu'il a fondé en 1993. Il est membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) et est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés. Il siège au conseil d'administration de l'Ordre depuis 1994 où il occupe le poste de vice-président aux affaires professionnelles et juridiques. Il est également représentant du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC au Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA).

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GINETTE PELLERIN

Nomination au conseil d'administration : 16 janvier 2007

Renouvellement : 17 janvier 2010

Fin de mandat : 16 janvier 2013

Madame Ginette Pellerin est directrice générale du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction de démolition du Québec (3R MCDQ) depuis 1999. Elle a été directrice générale de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada de janvier 2010 à octobre 2011; depuis, elle collabore à certains projets spéciaux de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada.

ISABELLE PERRAS

Nomination au conseil d'administration : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Membre du comité des ressources humaines

Madame Isabelle Perras occupe depuis 2008 la fonction de vice-présidente, directrice générale de Citoyen Optimum, une filiale de EDC. Diplômée en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, madame Perras a dirigé sa firme de relations publiques pendant près de dix ans. Elle a fait partie du cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et a été directrice du cabinet du ministre du Développement économique, Innovation et Exportation, responsable de la région de Montréal.

BRIGITTE PORTELANCE

Nomination au conseil d'administration : 18 mai 2011

Fin de mandat : 17 mai 2014

Madame Brigitte Portelance est sous-ministre adjointe aux Services à la gestion et au milieu terrestre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs depuis 2010, où elle est notamment responsable de la Politique de gestion des matières résiduelles. De 2006 à 2010, elle était sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique. Auparavant, elle a occupé différents postes de cadre au ministère du Revenu. Elle est diplômée en sciences et génie (biologie) et finissante au programme Formacadre, du gouvernement du Québec. Madame Portelance est également membre du conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Par décret gouvernemental du 29 mai 2013, le gouvernement a nommé de nouveau madame Monique Laberge membre du conseil d'administration de la Société.

Il a aussi nommé madame Valérie Racine et messieurs Michel Delisle, Sylvain Dorais, Michel Giroux, Michel Montpetit et Yanick Vaillancourt membres du conseil d'administration, en remplacement des membres dont les mandats étaient terminés.

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

GINETTE BUREAU

Présidente-directrice générale

MARIE CLOUTIER

Vice-présidente, Mise en marché et Performance des lignes d'affaires

DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

SECTION I
Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
   a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
   b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
   c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
   d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;
   e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
   f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
   g) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
   h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
      I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;
      II) soit une personne morale et, selon le cas :
         i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
         ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
         iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);
   i) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
   j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
   k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II
Interprétation

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

7. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION III
Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

   L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

   Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.

11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

    Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.

17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.

18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION IV
Divulgation

Définitions

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
    a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
    b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
    c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
    d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;

c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;

d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;

e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION V
Dispenses

Définitions

23. Le présent code ne s'applique pas :

a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;

b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;

c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;

e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION VI
Dispositions finales

24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

25. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve notamment l'organigramme du personnel de direction et d'encadrement, la composition du conseil d'administration et du comité de direction, les services offerts incluant les différents programmes et diverses lois, les règlements, directives, politiques et codes d'éthique pertinents ainsi que la plupart des études et des rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte considérés d'intérêt pour la réalisation de sa mission et pour l'information du public.

Au cours de l'exercice financier, la Société a reçu quatre demandes d'accès aux documents. L'ensemble des demandes a été traité dans le délai de 30 jours prévu par la Loi, et aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée. Une seule demande a fait l'objet d'un refus en vertu des articles 9, 23 et 24 de la Loi. Aucun de ces dossiers n'a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

LOI VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

RECYC-QUÉBEC souscrit à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques telle que présentée dans la loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Les modalités d'application de notre politique de réduction et de contrôle des dépenses tiennent compte des caractéristiques de la Société afin de déterminer la nature des dépenses et la masse salariale assujetties aux réductions.

Au 31 mars 2013, la cible de réduction de 246 900 $ a été atteinte. Les dépenses et la masse salariale assujetties aux mesures pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 ont été réduites de 815 000 $.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Société connaît le coût total de chacun des services tarifés offerts. Les dépenses des principaux programmes ont toutes été récupérées à 100 %, soient : le droit environnemental sur les pneus, les ententes sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bières et de boissons gazeuses et la compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

LES ÉTATS FINANCIERS

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)
de l'exercice clos le 31 mars 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.

Benoit de Villiers, MBA
Président-directeur général

Benoît Lauzon, CPA, CMA
Responsable gestion financière et matérielle

Québec, le 6 septembre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 6 septembre 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
REVENUS			
Droit environnemental sur les pneus	20 793 200 $	**19 788 779 $**	18 667 245 $
Contributions du gouvernement du Québec	10 999 430	**9 616 294**	3 158 852
Consignation des contenants à remplissage unique (note 4)	2 474 400	**4 971 851**	4 384 787
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 014 100	**2 876 335**	4 002 432
Revenus de placements	2 000 000	**2 488 460**	2 227 068
Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	1 373 000	**881 303**	850 472
Autres	625 600	**577 138**	313 807
	42 279 730	**41 200 160**	33 604 663
CHARGES			
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (note 5)	19 275 000	**18 733 002**	17 328 319
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (note 6)	8 380 000	**7 188 886**	2 511 457
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (note 7)	2 353 050	**1 599 176**	2 364 065
Contributions pour les centres de tri québécois	1 880 000	**1 609 830**	657 638
Autres contributions non remboursables	1 848 100	**716 331**	1 871 439
Soutien au système de consignation	200 000	**30 195**	857 037
Contributions pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	88 000	**65 056**	72 345
Traitements et avantages sociaux	6 136 500	**6 378 978**	5 571 339
Fonctionnement (note 8)	2 699 000	**2 645 240**	2 029 448
Communications, éducation et sensibilisation	859 000	**192 381**	305 960
	43 718 650	**39 159 075**	33 569 047
Excédent annuel	(1 438 920)	**2 041 085**	35 616
Excédent cumulé au début	48 707 308	**48 707 308**	48 671 692
Excédent cumulé à la fin	47 268 388 $	**50 748 393 $**	48 707 308 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	**7 657 221 $**	8 410 478 $
Placements de portefeuille (note 10)	**66 934 982**	60 813 617
Créances à recevoir (note 11)	**14 484 961**	16 792 567
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	**1 664 015**	2 716 854
Prêt (note 12)	**400 000**	400 000
	91 141 179	89 133 516
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 13)	**6 048 198**	8 791 911
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	**1 262 925**	1 775 197
Revenus reportés de programmes (note 14)	**22 963 939**	20 150 302
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 15)	**10 689 301**	10 201 951
	40 964 363	40 919 361
ACTIFS FINANCIERS NETS	**50 176 816**	48 214 155
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	**523 728**	433 607
Frais payés d'avance	**47 849**	59 546
	571 577	493 153
EXCÉDENT CUMULÉ	**50 748 393 $**	48 707 308 $

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 20)

Pour le conseil d'administration,

Johanne Gélinas

Johanne Gélinas
Présidente

Claudia Goulet, CPA, CMA
Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
EXCÉDENT ANNUEL	(1 438 920)$	**2 041 085 $**	35 616 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(700 000)	**(239 286)**	(126 906)
Amortissement des immobilisations corporelles	317 900	**197 394**	188 895
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	–	**5 240**	85 951
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	–	**130**	851
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	–	**(53 599)**	(53 972)
	(1 821 020)	**1 950 964**	130 435
Acquisition de frais payés d'avance	–	**(60 845)**	(90 671)
Utilisation des frais payés d'avance	–	**72 542**	71 236
	–	**11 697**	(19 435)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(1 821 020)	**1 962 661**	111 000
Actifs financiers nets au début	48 214 155	**48 214 155**	48 103 155
Actifs financiers nets à la fin	46 393 135 $	**50 176 816 $**	48 214 155 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	**2 041 085 $**	35 616 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain à la disposition de placements	**(694 699)**	(518 336)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	**5 240**	85 951
Amortissement des immobilisations corporelles	**197 394**	188 895
Revenus reportés de programmes	**2 813 637**	5 554 870
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(53 599)**	(53 972)
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements - net	**635 260**	601 135
	4 944 318	5 894 159
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 19)	**603 507**	(6 160 859)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement	**5 547 825**	(266 700)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements effectués	**(87 719 611)**	(43 569 429)
Produit à la disposition de placements	**81 657 685**	47 641 605
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'investissement	**(6 061 926)**	4 072 176
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations	**(239 286)**	(126 906)
Produit à la disposition d'immobilisations	**130**	851
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisation	**(239 156)**	(126 055)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(753 257)**	3 679 421
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**8 410 478**	4 731 057
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**7 657 221 $**	8 410 478 $

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 240 635 $ (2012 : 2 287 928 $).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

Encaisse	**1 535 215 $**	1 028 459 $
Équivalents de trésorerie	**6 122 006**	7 382 019
	7 657 221 $	8 410 478 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

1
CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (RLRQ, chapitre S-22.01)*. La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

Fiduciaire
La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Le tableau suivant présente les sommes affectées par ce rôle :

	2013	2012
Actifs		
Dépôts en fidéicommis	147 292 604 $	9 167 $
A recevoir des organismes de financement agréés	23 522 442	185 806 260
Passifs		
Sommes dues aux organismes municipaux	170 815 046 $	185 815 427 $

2
PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les revenus de programmes, la moins-value durable sur les placements de portefeuille et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Revenus affectés
Le droit environnemental sur les pneus, les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Paiements de transfert
Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées lorsque les transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les transferts sont constatés à titre de revenu sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Consignation et autres services
Les revenus de la consignation des contenants de remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de placements
Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux effectif. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Constatation des charges

Contributions aux programmes
Les contributions liées aux programmes des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles, pour les centres de tri québécois, pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Instruments financiers
La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les créances à recevoir, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et le prêt sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception du dépôt sur contrat, les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements de portefeuille
Les titres et obligations sont comptabilisés au coût après amortissement. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement au taux effectif sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Prêts
Les prêts sont comptabilisés au coût après déduction des provisions pour moins-value correspondantes. Une provision pour moins-value doit être constituée pour présenter le prêt au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans la mesure où les prêts sont réputés recouvrables.

Passifs

Revenus reportés
Les contributions du gouvernement du Québec sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé au poste Contributions du gouvernement du Québec à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les revenus reportés de programmes, à l'exception des contributions du gouvernement du Québec, représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation
Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime de 2 ¢.

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

- Financement externe

  Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles
Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

État des gains et pertes de réévaluation
L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou en devises étrangères.

Au 31 mars 2013

3
MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification comptable
En 2013, la Société a corrigé la présentation des sommes détenues, à recevoir et à payer dans le cadre de l'administration du régime de compensation. Puisque la Société doit administrer ces sommes au profit d'organismes municipaux, selon les dispositions légales applicables, celles-ci représentent des biens détenus en fiducie. Par conséquent, l'information est maintenant présentée dans les notes complémentaires conformément au chapitre SP 1300 « Périmètre comptable du gouvernement » plutôt que dans l'état de la situation financière.

La modification comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet de diminuer les postes suivants :

	2012
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 167 $
À recevoir des organismes de financement agréés	185 806 260
Passifs	
Sommes dues aux organismes municipaux	185 815 427
Actifs financiers nets	– $

SP 1201, « Présentation des états financiers »
Le 1er avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3450, « Instruments financiers »
Le 1er avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 21.

Au 31 mars 2013

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

En date du 1er avril 2012, la Société :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3041, « Placements de portefeuille »
Le 1er avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040, « Placements de portefeuille ». Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- Les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ».
- L'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes.
- Les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3410 « Paiements de transfert »
Le 1er avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidente sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4

CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2013	2012
Pénalités	**3 001 439 $**	455 721 $
Récupération des frais de gestion	**699 222**	877 306
Constatation des revenus reportés à des fins d'informations, de sensibilisation et de communications	**582 026**	2 696 793
Autres revenus de consignation	**689 164**	354 967
	4 971 851 $	4 384 787 $

Au 31 mars 2013

5
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	2013	2012
Transport et entreposage	**11 684 945 $**	12 122 348 $
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	**6 159 749**	4 286 332
Vidage des sites	**535 213**	572 674
Frais d'administration sur la perception du droit	**353 095**	346 965
	18 733 002 $	17 328 319 $

6
CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2013	2012
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	**3 361 501 $**	1 245 191 $
Performance des ICI en GMR	**2 380 228**	962 210
Économie sociale et mobilisation des collectivités	**1 183 301**	181 309
Comité conjoint	**263 856**	122 747
	7 188 886 $	2 511 457 $

7
COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2013	2012
Communications, éducation et sensibilisation	**1 116 361 $**	1 892 858 $
Acquisitions de connaissances	**301 366**	277 114
Frais généraux directs	**181 449**	194 093
	1 599 176 $	2 364 065 $

Au 31 mars 2013

8
FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Honoraires professionnels et services contractuels	**951 837 $**	348 277 $
Loyers, taxes et assurances	**532 012**	531 891
Déplacements	**221 291**	180 147
Courriers et télécommunications	**132 032**	143 577
Locations, entretien et réparations d'équipements	**127 584**	122 785
Représentation, réunions et conférences	**115 226**	73 342
Honoraires de gestion de portefeuille	**108 943**	164 659
Formation et perfectionnement	**97 674**	70 507
Fournitures et frais divers	**82 168**	61 267
Autoroute de l'information	**45 574**	29 950
Abonnements et cotisations	**28 265**	28 200
Amortissement des immobilisations corporelles	**197 394**	188 895
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	**5 240**	85 951
	2 645 240 $	2 029 448 $

9
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie représentent des obligations et des unités de fonds communs de marché monétaire et les taux de rendement ont varié de 0,81 % à 2,14 % (2012 : 0,92 % à 2,03 %).

10
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2013	2012
Obligations municipales, provinciales et fédérales, portant intérêt à des taux se situant entre 1,45 % à 6,25 % (2012 : 1,45 % à 5,5 %) et échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2017.	**66 934 982 $**	60 813 617 $

Au 31 mars 2013, la valeur de marché des placements à long terme s'établit à 67 494 794 $ (2012 : 61 625 754 $).

Au 31 mars 2013

11
CRÉANCES À RECEVOIR

	2013	2012
Droit environnemental sur les pneus	**3 287 324 $**	3 530 104 $
Consignation bière	**5 311 467**	4 615 602
Indemnités pour Règlement sur la compensation pour les services municipaux	**2 585 500**	5 713 270
Consignation boissons gazeuses	**1 420 650**	1 543 907
Autres débiteurs	**1 155 019**	868 926
Intérêts courus	**725 001**	520 758
	14 484 961 $	16 792 567 $

Les créances à recevoir incluent un montant de 3 607 181 $ (2012 : 3 741 371 $) avec des apparentés.

12
PRÊT

Le solde est composé d'un prêt sans intérêt les deux années civiles suivant le déboursement du prêt et au taux directeur de la Banque du Canada (1 % en date du 31 mars 2013 et du 31 mars 2012) majoré de 1,5 % à compter de la date du deuxième anniversaire du déboursement du prêt. Le prêt est remboursable au plus tard le 21 décembre 2013.

Le bénéficiaire a consenti à la Société une hypothèque mobilière sur l'Équipement en garantie du remboursement du prêt, subordonnée à des hypothèques de rangs antérieurs en faveur d'autres créanciers.

13
CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Fournisseurs et frais courus	**2 102 406 $**	2 419 803 $
Contributions non remboursables - programmes des pneus	**1 573 865**	1 744 058
Traitements et avantages sociaux	**1 491 952** [1]	836 918
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	**870 047**	3 785 564
Dépôt sur contrat	**9 568**	5 568
	6 048 198 $	8 791 911 $

1. Le montant inclus des allocations de transition et des allocations de départ aux membres de la direction au montant de 365 980 $.

Au 31 mars 2013

14
REVENUS REPORTÉS DE PROGRAMMES

	2013			
	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	13 903 571 $	22 712 766 $	19 788 779 $	16 827 558 $
Consignation des contenants à remplissage unique	1 424 664	1 803 504	582 026	2 646 142
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 846 226	2 925 831	2 876 335	2 895 722
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	1 830 910	17 710	1 334 103	514 517
Contributions du gouvernement du Québec	144 931	–	64 931	80 000
	20 150 302 $	27 459 811 $	24 646 174 $	22 963 939 $

	2012			
	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	9 008 311 $	23 562 505 $	18 667 245 $	13 903 571 $
Consignation des contenants à remplissage unique	2 466 579	1 654 878	2 696 793	1 424 664
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 081 416	5 767 242	4 002 432	2 846 226
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	1 875 613	500 000	544 703	1 830 910
Contributions du gouvernement du Québec	163 513	–	18 582	144 931
	14 595 432 $	31 484 625 $	25 929 755 $	20 150 302 $

Au 31 mars 2013

15

PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION

	2013	2012
Remboursement de consignes	8 068 150 $	7 735 684 $
Versement de primes d'encouragement à la récupération	2 621 151	2 466 267
	10 689 301 $	10 201 951 $

16

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 1 950 $ de mobilier et équipements, 135 746 $ d'équipements informatiques, 3 300 $ d'améliorations locatives, 52 663 $ de logiciels et pour 45 627 $ de développement en cours. Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 13 695 $ de mobilier et équipements et 11 450 $ d'équipements informatiques.

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail internet pour la gestion des matières résiduelles.

			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	553 466 $	(471 509)$	81 957 $
Équipements informatiques	530 077	(321 571)	208 506
Améliorations locatives	370 602	(198 619)	171 983
Logiciels	240 539	(197 172)	43 367
Développement informatique	607 815	(556 110)	51 705
Développement en cours	45 627	-	45 627
	2 348 126	(1 744 981)	603 145
Moins : Financement externe	(297 074)	217 657	(79 417)
	2 051 052 $	(1 527 324)$	523 728 $

Au 31 mars 2013

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

			2012
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	565 211 $	(451 104)$	114 107 $
Équipements informatiques	405 781	(266 742)	139 039
Améliorations locatives	367 302	(161 058)	206 244
Logiciels	187 876	(186 350)	1 526
Développement informatique	607 815	(502 108)	105 707
	2 133 985	(1 567 362)	566 623
Moins : Financement externe	(297 074)	164 058	(133 016)
	1 836 911 $	(1 403 304)$	433 607 $

17
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 335 190 $ (2012 : 309 009 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les taux de cotisation pour le RREGOP, RRPE et RRAS ont été respectivement de 8,94 %, 12,30 % et 12,30 % de la masse cotisable du 1er avril au 31 décembre 2012 et de 9,18 %, 12,30 % et 12,30 % du 1er janvier au 31 mars 2013.

18
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au 31 mars 2013

19

VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Créances à recevoir	**2 307 606 $**	(2 061 745)$
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	**1 052 839**	(2 716 854)
Frais payés d'avance	**11 697**	(19 435)
Charges à payer et frais courus	**(2 743 713)**	3 716 325
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	**(512 272)**	(6 241 089)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	**487 350**	1 161 939
	603 507 $	(6 160 859)$

20

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017 et le 31 mars 2014 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue. La Société s'est également engagée à contribuer à une chaire de recherche sur les analyses de cycle de vie.

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Chaire
2014	447 274 $	100 000 $
2015	358 523	100 000
2016	358 523	100 000
2017	358 522	50 000
Année subséquente	209 138	–
	1 731 980 $	350 000 $

Au 31 mars 2013

21
GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et des placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placement qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée du portefeuille et pondérations des sommes à investir. Le risque de crédit associé aux créances à recevoir et aux contributions à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous notre responsabilité.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2013

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, notamment les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses placements de portefeuille. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 365 119 $ (2012 : 333 731 $), respectivement.

22
CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

LE DÉVE-
LOPPEMENT
DURABLE

SUIVI DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015 POUR L'EXERCICE 2012-2013

En vigueur depuis janvier 2009, le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC s'inscrit directement dans la mission et les orientations de la Société. Souhaitant faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC déploie avec énergie et enthousiasme son plan d'action et contribue par le fait même à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Par l'entremise de son plan d'action, RECYC-QUÉBEC entend notamment améliorer ses pratiques d'affaires et susciter la participation active et la collaboration de ses employés et de ses partenaires.

Comme prévu par la *Loi sur le développement durable*, RECYC-QUÉBEC fait état, dans cette section, des activités réalisées en 2012-2013 pour chacune des quatorze actions inscrites à son plan d'action.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Pour connaître les objectifs gouvernementaux non retenus et les motifs qui justifient ces décisions, consultez l'annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2013 de RECYC-QUÉBEC sur le site www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

NM : non mesuré

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1	→	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
OBJECTIF ORGANISATIONNEL A	→	Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique
ACTION 1	→	**Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**COMPLÉTÉ**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
État d'avancement du Plan de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable – Taux de notoriété de la *Loi sur le développement durable*	80 % des employés de l'administration publique sensibilisés d'ici 2011	Déjà atteinte
Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	100 % du personnel sensibilisé d'ici 2011	Déjà atteinte
Nombre d'initiatives rejoignant plus de 60 % des employés	Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2013	Trois initiatives dont une nouvelle
Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	50 % du personnel ciblé formé d'ici 2013	Atteinte
Nombre d'activités destinées aux acteurs externes de RECYC-QUÉBEC	Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2013	Quatre initiatives dont une nouvelle

RÉALISATIONS EN 2012-2013

- Bonification et mise à jour de la section Développement durable du portail interne de RECYC-QUÉBEC
- Programme d'intégration des employés comportant une session d'information sur la démarche gouvernementale et le plan d'action de développement durable
- Diffusion d'une nouvelle section du site Internet de RECYC-QUÉBEC portant sur la démarche de développement durable
- Participation à l'initiative #mardiDD sur Twitter
- Visites guidées organisées pour les employés : Maison du développement durable, Complexe environnemental et Renaissance, incinérateur de Québec, centre de tri de la société Via

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1	→	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
OBJECTIF ORGANISATIONNEL A	→	Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique
ACTION 2	→	**Faire valoir les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable, au moyen des activités de communication de RECYC-QUÉBEC**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**EN COURS**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'activités de communication	Trois activités par an	Quatre activités
Nombre de personnes (ou d'organisations) par type de clientèles[1] ayant été rejointes par des activités de promotion des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles	Dix personnes ou organisations par type de clientèle ayant été rejointes par les activités de promotion	219 employés de cinq ministères et organismes ayant reçu la formation VISEZ juste!; 900 personnes rencontrées lors de la tournée provinciale 2012 ICI ON RECYCLE!

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Tournée régionale de remises des attestations niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! (15 rencontres de représentants des ICI participants dans les régions du Québec)

Développement d'outils de promotion destinés aux 160 représentants des ministères et organismes gouvernementaux. (Bulletin INFO-VISEZ juste!, jeux questionnaire, fiche d'information, etc.)

Tenue de 26 rencontres pour l'implantation ou l'amélioration du programme VISEZ juste! dans les ministères ou organismes (MO) gouvernementaux

Tenue de cinq sessions d'information VISEZ juste! à l'intention des employés des MO participants

1 Types de clientèles : (1) grands partenaires – municipalités, BGE, EEQ, EVB (2) grand public (3) médias (4) ICI / ORNI (5) MO (6) personnel de RECYC-QUÉBEC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1	→	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
OBJECTIF ORGANISATIONNEL A	→	Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique
ACTION 3	→	**Offrir une visibilité aux clientèles de RECYC-QUÉBEC qui se sont engagées dans une démarche de développement durable**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**EN COURS**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC	Dix organisations par an	155 organisations (150 ICI attestés niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!; Réseau des Écoles vertes Brundtland (EVB); ENvironnement JEUnesse; et Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQEEE); Maison du développement durable)

RÉALISATIONS EN 2012-2013

- Visibilité offerte aux attestés niveau 3 - Performance du programme ICI ON RECYCLE! sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC, dans les médias sociaux et dans des communiqués
- Relayeur des informations concernant les activités de nos partenaires dans les médias sociaux (site Facebook et Twitter)
- Promotion des activités des partenaires dans le bulletin bimestriel RECYC-INFO

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3	→	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec
OBJECTIF ORGANISATIONNEL B	→	Encourager la mise en place de pratiques et de technologies conséquentes avec le développement durable
ACTION 4	→	**Par le support et la reconnaissance de pratiques ou de technologies de développement durable, favoriser l'intégration de nouvelles approches en gestion des matières résiduelles au Québec et aux programmes de RECYC-QUÉBEC**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	EN COURS

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'implications dans des initiatives (ex. : recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable	Trois implications par an	Huit implications

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Remise de quatre mentions spéciales « Réduction à la source » du programme ICI ON RECYCLE! dans le cadre de la Tournée régionale de remise des attestations ICI ON RECYCLE!

Financement de 31 projets dans le cadre du programme Implantation de technologies et développement des marchés pour un total de 5 103 000 M $

Octroi de trois bourses d'études supérieures (niveau maîtrise) pour des recherches et des essais portant sur les 3RV pour un total de 9 000 $

Soutien aux Phénix de l'environnement, au concours d'écoconception de NOVAE et aux prix *Les Vivats* qui récompensent les événements écoresponsables

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6	→	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
OBJECTIF ORGANISATIONNEL C	→	Développer des pratiques écoresponsables au sein de RECYC-QUÉBEC
ACTION 5	→	**Implanter un cadre de gestion environnementale d'ici 2011 et appliquer son plan d'action**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**EN COURS**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre de mesures du plan de gestion environnementale appliquées avec succès	100 % des mesures efficaces d'ici 2015	19 interventions du plan sur 37 en place
Nombre d'activités du plan d'action de développement durable liées à l'implantation et au suivi du cadre de gestion environnementale	100 % des activités d'ici 2015	Aucune activité
Nombre d'activités par année réduisant l'impact des transports	Cinq activités par an jusqu'en 2015 dont deux nouvelles à chaque année	Aucune activité
Taux d'événements disposant de critères d'écoresponsabilité	100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC d'ici 2015	100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC
	80 % des événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC d'ici 2015	NM[2]

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Organisation de 15 événements écoresponsables dans le cadre de la tournée provinciale 2012 ICI ON RECYCLE!, dont cinq ont été classifiés selon le niveau 3 de la norme sur la gestion responsable d'événement du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

2 La mesure de l'indicateur n'a pas pu être réalisée par manque de données sur les événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC. Des 24 événements financés, il a été possible de confirmer que six d'entre eux (40 %) avaient mis en place des mesures écoresponsables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6	→	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
OBJECTIF ORGANISATIONNEL C	→	Développer des pratiques écoresponsables au sein de RECYC-QUÉBEC
ACTION 6	→	**Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**EN COURS**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre de mesures implantées permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables au sein de RECYC-QUÉBEC	Trois mesures par an d'ici 2015	Deux mesures
Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux réalisées au sein de RECYC-QUÉBEC	Quatre interventions visant l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux par an	Trois interventions

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Intégration systématique, dans les cas où une évaluation de la qualité est requise dans le cadre d'un appel d'offres, d'un critère portant sur les pratiques organisationnelles des soumissionnaires

Poursuite des travaux avec l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7	→	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services
OBJECTIF ORGANISATIONNEL D	→	Appuyer la production et la consommation écoresponsables
ACTION 7	→	**Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs (REP) et l'écoconception**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**EN COURS**

INDICATEURS[3]	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'analyses de cycle de vie (ACV) appuyées par RECYC-QUÉBEC	Cinq ACV d'ici 2015	Trois ACV à ce jour
Nombre d'interventions de promotion de l'ACV	Une intervention de promotion par an	Aucune intervention
Nombre d'interventions réalisées par RECYC-QUÉBEC et contribuant à la promotion et au développement de la REP	Dix interventions de promotion d'ici 2015	Douze interventions de promotion de la REP Deux interventions visant le développement de la REP

RÉALISATIONS EN 2012-2013

- Réalisation de trois conférences dans des forums spécialisés et rencontres avec les parties prenantes au sujet de la REP
- Mise en place d'une section sur la REP sur la page d'accueil du site Internet de RECYC-QUÉBEC
- Huit entrevues accordées dans les médias électroniques et imprimés

3. L'indicateur officiel, « Nombre d'interventions (ACV, REP) contribuant à la promotion et au développement de la responsabilité élargie du producteur ainsi qu'à l'écoconception », a été divisé en trois indicateurs pour des fins de suivi interne. Les cibles internes ont également été majorées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8	→	Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec
OBJECTIF ORGANISATIONNEL D	→	Appuyer la production et la consommation écoresponsables
ACTION 8	→	**Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**COMPLÉTÉ**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation	Quatre actions de communication d'ici 2013	Atteinte
Taux des municipalités ayant demandé et obtenu l'aide de RECYC-QUÉBEC	Un minimum de 80 % des municipalités qui ont fait une demande à cet effet ayant été aidées	100 %

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Cibles atteintes lors de l'exercice financier 2011-2012

Mise en place de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, de comités de travail et élaboration d'un plan d'action

Réalisation de conférences portant sur la gestion des matières organiques et les technologies de compostage

Contribution à l'évaluation des projets déposés dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9 → Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publique et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D → Appuyer la production et la consommation écoresponsables

ACTION 9 → **Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs du capital et de rendement de la Société)**

ÉTAT D'AVANCEMENT → **COMPLÉTÉ**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Révision de la Politique de placements	Révision de la Politique de placements en 2009-2010	Déjà atteinte
Identification des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC	Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012	Déjà atteinte
Taux des programmes de RECYC-QUÉBEC ciblés intégrant des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour l'attribution de l'aide financière	100 % des programmes de RECYC-QUÉBEC détenant des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour l'attribution de l'aide financière d'ici 2013 (Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012)	Déjà atteinte

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Cibles atteintes lors de l'exercice financier 2011-2012

Poursuite de l'intégration des critères d'écoconditionnalité dans tous les programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 10	→	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services
OBJECTIF ORGANISATIONNEL D	→	Appuyer la production et la consommation écoresponsables
ACTION **10**	→	**Offrir plus de reconnaissance aux produits qui comportent des attributs environnementaux et sociétaux**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	EN COURS

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation	Quatre interventions pour fournir des repères de consommation d'ici 2015	Atteinte
Nombre de produits comportant des attributs environnementaux et sociétaux bénéficiant d'une plus grande reconnaissance	Quatre produits par an jusqu'en 2015	Deux produits

RÉALISATIONS EN 2012-2013

- Livraison de deux certifications RECYC ECO, contenu recyclé (Genfoot et Plastrec) et déploiement du guide de marquage sur les produits
- Soutien au concours Novae sur l'écoconception
- Soutien à des projets pour contrer le gaspillage alimentaire (Tablée des chefs, Sauve ta bouffe)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12	→	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
OBJECTIF ORGANISATIONNEL D	→	Appuyer la production et la consommation écoresponsables
ACTION 11	→	**Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**COMPLÉTÉ**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination	Application des critères de performance en 2010	Critères de performance appliqués dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2010, critères d'écoconception appliqués par Éco Entreprises Québec dans le cadre du régime de compensation
Taux d'intégration des critères de performance dans le Régime de compensation pour la collecte sélective	100 % des critères de performance intégrés d'ici 2010	100 %

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Compensation des instances municipales pour l'année 2010 pour la collecte sélective selon le facteur Performance et efficacité (PE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12	→	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
OBJECTIF ORGANISATIONNEL D	→	Appuyer la production et la consommation écoresponsables
ACTION **12**	→	**Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	COMPLÈTE

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables	Réalisation de l'étude en 2009	Déjà atteinte

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Cible atteinte en 2009

Aucune réalisation en 2012-2013

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20	→	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
OBJECTIF ORGANISATIONNEL E	→	Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des PGMR
ACTION **13**	→	**Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	EN COURS

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue	Trois municipalités par année	Quatre municipalités

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Remise de quatre mentions honorifiques lors de l'édition 2011 du Défi municipalités dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) organisée par Action Re-Buts

Poursuite de l'appui aux travaux de rédaction du PGMR de l'administration régionale de Kativik (ARK)

Poursuite de la collaboration avec la MRC de Minganie et les municipalités de Blanc-Sablon et Bonne-Espérance pour l'implantation de la collecte sélective

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20	→	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
OBJECTIF ORGANISATIONNEL E	→	Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des PGMR
ACTION 14	→	**Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture**
ÉTAT D'AVANCEMENT	→	**NON DÉBUTÉ**

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture	Trois interventions par année	s.o.

RÉALISATIONS EN 2012-2013

Aucune réalisation

Ajout de l'action 14 effectif en mars 2013

La version électronique de ce document est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC à www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

ISBN (imprimé) : 978-2-550-68387-2
ISBN (PDF) : 978-2-550-68386-5
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la société d'État RECYC-QUÉBEC a limité l'impression du présent document à 150 exemplaires.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié FSC et Éco-Logo, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

100 %

EcoLogo

BIOGAZ ÉNERGIE

CGI Inc. | Communications | Graphisme

ACRONYMES

3RV Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
ACV Analyse du cycle de vie
CRD Construction, rénovation, démolition
CRM Contenant à remplissage multiple
CRU Contenant à remplissage unique
EPA Équivalent de pneus automobiles
ICI Industries, commerces, institutions
ISÉ Information, sensibilisation et éducation
OGR Organisme de gestion reconnu
PGMR Plan de gestion des matières résiduelles
RDD Résidus domestiques dangereux
REP Responsabilité élargie des producteurs

UNE PRÉSENCE EN UN SEUL CLIC

Au cœur de l'action, RECYC-QUÉBEC assure une présence dynamique sur le web et dans les médias sociaux.

RECYC-INFO – Neuf bulletins envoyés à quelque 8 000 abonnés
Site web – Plus de 260 000 visites sur notre site
Twitter – Près de 3 000 abonnés
Facebook – Plus de 1 400 mentions « J'aime »

SIÈGE SOCIAL
420, boulevard Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone : 418 643-0394
Télécopieur : 418 643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL
140, avenue du Président-Kennedy, 3e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6542

LIGNE INFO-RECYC
1-800-807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

recyc-quebec.gouv.qc.ca
info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec